



# Ville de Marnay

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JANVIER 2025

**Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay**

Membres présents : BALLOT Vincent – DARROY Bernadette - DUTILLEUL Bernard - FASSET Jean-Louis – GIRARD Bernard – GROSJEAN Sandrine - MADIOT Bernadette – MERCIER Mélanie - MORCHE Bernard – MOUCHOT Yves – RONDOT Jérémy - THIELLEY Bénédicte

Absent excusé : ZANGIACOMI Pierre

Pouvoirs : BERÇOT Françoise à DARROY Bernadette – SCHWEITZER Annie à MADIOT Bernadette

Mme THIELLEY Bénédicte a été nommée secrétaire

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/12/2024 ;
- Révision du Plan Local d'Urbanisme : présentation et organisation du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable ;
- Travaux d'aménagement qualitatifs urbains, redynamisation du centre-ville : sollicitation de la région pour une demande d'aide dans le cadre du dispositif « territoire en action » (TEA) ;
- Gestion des populations de chats errants : renouvellement de la convention avec l'association 30 millions d'amis ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

## 1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/12/2024**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 17 décembre 2024.

Aucune observation n'est formulée.

**Vote : 14 voix pour.**

## 2. **Révision du Plan Local d'Urbanisme : présentation et organisation du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable**

Monsieur le Maire informe que l'enveloppe foncière de consommation des terrains aurait dû être validée ce soir **pour les 20 années prochaines** en cohérence avec le Scot. Suite aux dernières propositions, un retour du Scot oblige la commune à revoir ses objectifs fonciers. La délibération sera donc prise lors d'un prochain conseil.

La prochaine réunion de la commission PLU pour acter ses objectifs est prévue le 30/01 à 17h.

Un travail a déjà été fait avec la commission sur les terrains mais il est nécessaire d'anticiper sur la surface de la zone d'activité.

A l'issue, il faudra décider des secteurs à éliminer de la partie constructible avec une réduction d'environ 9 ha.

La zone d'activité ne pourra peut-être pas être conservée.

Le Maire rappelle le Challenge du PLU qui doit être en compatibilité avec le SCoT qui décidera de la véritable enveloppe le 17/02 prochain.

Le lundi 03/02 à 17h une réunion de la commission concernant les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) est prévue également pour les prévisions d'aménagement sur les parcelles supérieures à 8 ares.

Le Maire redonne lecture du rapport d'Analyses des zones à urbaniser :

### **Plusieurs points sont évoqués :**

Les zones à urbaniser avec le passage des zones AU en zone U, la suppression des zones AU, les nouvelles zones AU, les zones AU en cours de réflexion comme la zone d'activité.

Plusieurs questions sur plusieurs zones sont évoquées : le site du « Paquey, derrière le cimetière, vers le complexe sportif, le secteur de la SODECAL, les terrains vers l'entreprise DUTRUY (secteur hautement stratégique avec la proximité des écoles, du gymnase...)

Une synthèse est faite du futur zonage ainsi que de l'ensemble des « dents creuses » (+ de 2500 m<sup>2</sup>) sur la commune, mobilisables dans la trame urbaine.

### **Il convient d'être vigilant sur les zones qui vont être rendus en N**

Une question est posée : si on restitue de la superficie en A ou N, est ce qu'on peut récupérer de la zone à urbaniser ?

Il est répondu que Non, ce n'est pas possible, le but étant de rendre cohérent le PLU.

### **Pas de négociation possible.**

Il est à noter que ceux qui n'ont pas construit jusqu'à maintenant sur des terrains classés en constructible ont contribué à la réduction des zones à urbaniser. A l'inverse ceux qui étaient vertueux précédemment sont pénalisés.

Rappel :

Depuis octobre 2024, les objectifs du SRADET sont actés. Ils constituent le point de départ de définition de la trajectoire. La prise en compte des objectifs de production de logements et d'espaces d'activité, des potentiels de renouvellement urbain et de capacités de mobilisation des dents creuses ont conduit le territoire à fixer à 700 ha les espaces NAF nécessaires d'ici 2050 pour répondre aux besoins du territoire SCoT.

Sur ces 700 ha, 114 seraient dédiés à la CCVM.

**3. Travaux d'aménagement qualitatifs urbains, redynamisation du centre-ville : sollicitation de la région pour une demande d'aide dans le cadre du dispositif « territoire en action » (TEA) – DCM 2025/01**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2024 concernant les demandes de financement pour les travaux d'aménagement qualitatifs urbains Place du Roi de Rome et rue du champ de Foire.

Il informe qu'en 2023 la Région Bourgogne Franche-Comté, le SMSCoT Cœur Franche-Comté, ses collectivités membres et la Ville de Besançon ont signé un contrat « Territoires en action » (TEA). Ce contrat s'organise autour de deux volets : un volet métropolitain destiné à soutenir les projets métropolitains de Besançon et un volet territorial « socle » à l'échelle du SCoT. Pour pouvoir bénéficier de ce programme certains critères sont exigés.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien deux projets ont été retenus (bassin mobile et maison de santé), une enveloppe financière reste disponible.

Aussi, Monsieur le Maire pense qu'il est opportun de solliciter la Région et le SMSCoT au titre de l'axe 1 : « **Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique** »

Il demande l'autorisation :

**D'approuver** le principe de réalisation des travaux d'aménagement qualitatifs urbains et de redynamisation du centre-ville, tels que décrits dans le projet présenté lors de la dernière réunion,

**De solliciter** le dispositif "Territoires en Action" porté par la Région Bourgogne Franche-Comté et le SMSCoT de Besançon pour un cofinancement à hauteur de 30 % du montant des travaux conformément aux modalités définies par le dispositif,

**D'engager** les crédits nécessaires pour le financement de la part communale, soit un montant 39 465 €, inscrit au budget primitif de l'exercice 2025.

**De l'autoriser** à signer les documents afférents à ce dossier et de transmettre la demande de financement à la Région et au SMSCoT.

**Vote : 14 voix pour.**

#### **4. Gestion des populations de chats errants : renouvellement de la convention avec l'association 30 millions d'amis**

Bénédicte THIELLEY adjointe au Maire dresse le bilan de la convention signée en 2023 avec l'association 30 millions d'amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune.

Par cette convention la commune s'engage à participer à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Pour la précédente campagne c'est environ 20 chats qui ont été stérilisés pour un coût global  
Cout : 2500 euros de budget

Une proposition de renouvellement de la convention pour 2025 est faite.

Le Maire pense qu'il serait dommage d'arrêter après un début plutôt prometteur avec une population de chats errants qui semble décroître.

Une nouvelle demande pour une dizaine de chats sera réalisée auprès de l'association.

L'adjointe demande l'autorisation de renouveler et de signer une nouvelle convention. Les captures seront ciblées par quartier.

**Vote : 13 voix pour 1 abstention.**

#### **5. Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe que lors du prochain conseil municipal le montant de la vente du bâtiment 3 avenue de Marnay la Ville sera acté par une délibération. Une communication assez élargie devra être mise en place après. Pour rappel l'ouverture de l'agence postale communale est programmée pour le mois de mai 2025.
- Monsieur le Maire informe que l'espace France Services a été sélectionné parmi les lauréats de la quatrième vague de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « lieux innovants, lieux accueillants » initié par la Banque des Territoires. Dans ce cadre, l'accompagnement en ingénierie sera opéré par l'agence de design « La Formidable Armada » et entièrement pris en charge par la Banque des Territoires. Une visite sur place est programmée le jeudi 27 février après la réunion de chantier des travaux. Le Maire sollicite les élus pour des axes d'amélioration en terme de signalétique et agencement.
- Stagiaire « Manager Centre-Ville » : une visio avec les communes de PESMES et GY est programmée le 31/01 à 8H pour la répartition des charges financières entre les 3 communes et la mise en place d'une convention.
- Monsieur le Maire questionne l'ensemble des élus sur la confection et l'impression du prochain « quoi d neuf ». Après discussion il est décidé d'en prévoir deux par an (juin et décembre).
- Un état financier des recettes de la salle culturelle est donné. On observe une augmentation des recettes depuis 2022 et la mise en place d'une facturation à tous les utilisateurs. Grâce à ce travail, les charges de fonctionnement sont optimisées avec une participation à environ 50%. Cet effort doit inspirer la municipalité à faire participer les utilisateurs extérieurs avec un prix différent.

- Une réunion des associations avec les utilisateurs du pôle sportif sera organisée prochainement.
- La Nuit de la Lecture organisée par la Médiathèque est organisée le samedi 25/01. Tous les élus sont invités à y participer.
- Un appel à candidature pour la fête de la musique a été lancé sur les réseaux sociaux depuis quelques semaines. La commission se réunira pour décider de la suite.
- Jérémie RONDOT, président de l'association Zik en tête informe que la fête de la bière sera de nouveau organisée cette année. Quelques pistes sont évoquées : elle aura lieu le 20/09 , sous un plus petit format , avec une entrée payante, une seule scène et une jauge limitée à 3000 personnes sur réservation.

La séance est levée à 22h50

Le Maire,  
Vincent BALLOT

Le secrétaire de séance  
Bénédicte THIELLEY



**Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 21/01/2025**

2025/01	Demande de financement pour les travaux d'aménagement qualitatifs urbains et de redynamisation du centre-ville dans le cadre du dispositif Territoires en Action	Approuvée
2025/02	Gestion des chats errants : renouvellement de la convention avec 30 millions d'amis pour 2025	Approuvée